

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2018 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Marie-Françoise GIRARDET, Nicolas GIRARDET, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ

Membre absent excusé : Jean-Baptiste CAU

Secrétaire de séance : Nicolas GIRARDET

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2018

- 1- CAGB - modification des statuts, transfert de compétence et allocation compensatrice
- 2- CAGB - nouveaux tarifs pour l'instruction des autorisations du droit des sols
- 3- CAGB - délibération pour proposer de nouveaux secteurs
- 4- Dissolution de la CCVSV - Reprise des résultats budgétaires
- 5- Ouverture du quart des investissements pour le budget 2019
- 6- Amortissement Etude SNCF
- 7- Droits de préemption urbain
- 8- Devenir du logement communal Route de la Saline
- 9- Rénovation du chauffage de la mairie : avancement du projet
- 10- Programme de travaux 2019 - aménagement centre bourg
- 11- Répertoire électoral unique : désignation d'un conseiller municipal
- 12- Fruitière à énergie : adhésion au dispositif
- 13- ONF : projet de délivrance d'assiettes
- 14- Questions diverses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 3 octobre.

Demande de modification du point 13: suppression du devis Vitabti et remplacement par ONF

1. CAGB - modification des statuts, transfert de compétence et allocation compensatrice

SYDED : demande de subvention pour la rénovation du réseau d'éclairage public hors TEPCV dont le chiffrage opérationnel s'élève à 7 002 € ht

Le conseil se prononce sur le plan de financement suivant :

- Fonds libres	3 711 €
- Subvention SYDED 47 %	3 291 €

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

Délibération convention de gestion des services d'entretien de la voirie

Montant forfaitaire : 12 069.42€. 95% de cette somme est restituée à la commune pour le budget d'entretien, soit 11465.95€. Cette convention intègre également l'entretien des dispositifs d'éclairage public. Pour le niveau de service réduit choisi, cela représente 15€ par point lumineux (déduit en investissement dans l'attribution de compensation).

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

Délibération relative à la mise à jour des statuts de la CAGB (mise à jour de la liste des communes membres, mise à jour des compétences, ...)

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

2. CAGB - nouveaux tarifs pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Type de dossier	Coût estimé en 2018 Revalorisé chaque année
Permis de Construire Maison individuelle modificatif	129,50 €
Permis de Construire modificatif	226,70 €
Permis d'Aménager modificatif	323,80 €

La CAGB a actualisé ses tarifs pour l'instruction des autorisations du droit des sols en fonction du temps passé par les services sur les prestations.

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

3. CAGB - délibération pour proposer de nouveaux secteurs

La CAGB est aujourd'hui découpée en 7 secteurs. Lors de l'intégration des 15 nouvelles communes, dont celles de l'ex-CCVSV, il a été créé un secteur Ouest qui regroupe les communes de l'ex-CCVSV : Saint-Vit, Roset-Fuans, Villars St-Georges, Velesmes-Essart, Pouilley-Français et Byans sur Doubs.

Monsieur le Maire et le conseil municipal proposent un redécoupage des secteurs plus cohérents, en fonction des bassins de vie et des déplacements. Le but serait donc de redessiner un secteur comprenant les communes d'Osselle-Routelle, Torpes, Boussières, Grandfontaine, Thoraise et Montferrand le Château.

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

4. Dissolution de la CCVSV - Reprise des résultats budgétaires

La commune de Byans sur Doubs va récupérer 11k€ de l'excédent du résultat de clôture de la CCVSV. Opérations d'écritures comptables à réaliser concernant cette somme.

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

5. Ouverture du quart des investissements pour le budget 2019

Le conseil municipal peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors remboursement de la dette.

Monsieur le Maire rappelle que le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2018 (hors chapitre 16 remboursements d'emprunts) s'élève à 247 040 €

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018 sur le budget communal 2019 soit 61 760 €.

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

6. Amortissement Etude SNCF

L'étude de faisabilité du souterrain sous les voies SNCF au niveau de la halte ferroviaire, dont le coût est de 11 947€, devra être amortie si les travaux de réalisation ne sont pas engagés.

Proposition est faite d'amortir le coût de cette étude sur 4 ans à hauteur de 2926.80€/an.

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

7. Droits de préemption urbain

Le conseil municipal renonce à l'exercice de son DPU pour la propriété cadastrée AD 91 et le terrain ZA 108, ainsi que pour la propriété cadastrée AD 110 / AD 111.

8. Devenir du logement communal Route de la Saline

Il est rappelé les différents projets envisagés au sujet du logement communal situé route de la Saline. Celui-ci est vacant depuis près d'un an et demi et n'est plus utilisable en l'état.

Le conseil municipal décide de focaliser les études sur le projet de création d'une micro-crèche communale ou maison d'assistantes maternelles et sur le projet de rénovation du logement actuel.

9. Rénovation du chauffage de la mairie : avancement du projet

Le bâtiment de la mairie est actuellement chauffé au gaz. Le système est vétuste et non adapté à l'usage qui est fait des différentes salles. Une étude est en cours avec un technicien de la CAGB pour définir la meilleure solution de chauffage.

Pour l'instant deux scénarii sont à l'étude :

- Investissement d'une nouvelle chaudière à gaz -> coût environ 13 000 €
- Investissement d'une chaudière à granulés bois -> coût environ 50 000 €

La commune a une proposition de VITOGAZ pour la fourniture de gaz à 925€ la tonne au lieu d'un peu plus de 2000€ la tonne actuellement avec ANTARGAZ. Cette proposition redonne de l'intérêt à la solution chaudière gaz.

Un point sur l'étude sera fait courant janvier 2019 avec le technicien de la CAGB.

10. Programme de travaux 2019 - aménagement centre bourg

La dernière version du projet d'aménagement du centre village est présentée. Cela concerne l'aménagement des trottoirs de grande largeur pour les déplacements des personnes à mobilité réduite dans la Grande Rue, depuis le carrefour avec la rue de la Saline jusqu'à la rue Jouffroy d'Abbans ainsi que l'aménagement de la Place de l'Eglise.

Le coût global de ce projet est de 519 000€. Le but est désormais de déposer ce projet à la CAGB pour obtenir des subventions qui permettront de financer ce projet en différentes phases.

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

11. Répertoire électoral unique : désignation d'un conseiller municipal

Un conseiller municipal référent doit être désigné pour la révision des listes électorales. Mme Marie-Françoise BUNOUST se porte candidate et est élue à l'unanimité.

12. Fruitière à énergie : adhésion au dispositif

La Fruitière à Énergies, basée à Quingey mobilise localement des compétences humaines et financières pour assurer la transition énergétique. Agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, elle développe des actions locales concrètes, durables, porteuses de sens.

Afin de soutenir le projet de transition énergétique, Monsieur le Maire propose de souscrire des parts sociales dans la Fruitière à Energies SAS. La part sociale est fixée à 500€.

Le conseil municipal décide prendre des parts sociales à 12 VOIX POUR et 1 Abstention

Il y a 7 VOIX pour prendre 2 parts sociales, soit un investissement de 1 000€ et 5 VOIX pour prendre 1 part sociale, soit un investissement de 500€. Donc la décision finale est la souscription de 2 parts sociales.

13. ONF : projet de délivrance d'assiettes

Samedi 1er décembre, une visite en forêt avec le garde forestier Mathieu BARDEY a eu lieu sur les coupes 1, 17, 18, et 21. Cela a été l'occasion d'échanger avec le garde forestier sur les orientations à prendre sur ces coupe pour les années futures.

La proposition de délivrance d'assiette est donc :

Coupe 1 (Orbège) : relevé de couvert + cloisonnements

Coupes 17 et 18 (la Teige) : amélioration feuillus

Coupe 21 (la Teige) : travaux sylvicoles

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

14. Questions diverses

- Lotissement Hauts du Crey (3ème tranche) : 11 parcelles vendues ou en passe de l'être. Il en reste 3 disponibles.

- Travaux de pose d'enrobé effectués sur le trottoir du début du chemin des Arbeux et réparation suite aux écoulements d'eau pluviale chemin du pré du bief.

- Une réflexion est en cours pour l'installation de vidéo protection sur le secteur du groupe scolaire et du parking suite aux dégradations et dépôts de déchets et bouteilles d'alcool. Un chiffrage va être lancé.

Séance levée à 23h15